

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique autorisation de défrichement et permis de construire d'une centrale photovoltaïque Malaga (arrêté préfectoral N°2022-077-002)

De : "jp" <j.p04@wanadoo.fr>

Date : 19/05/2022 13:42

Pour : <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

à l'attention de Mr Yves-Loic Kervegant, commissaire enquêteur

Bonjour,

Je me positionne contre ce projet de parc photovoltaïque Malaga pour les raisons suivantes :

- Emplacement non approprié : trop visible surplombe la vallée de la DURANCE
- Impact environnemental trop important pour une zone ZNIEFF qui est à protéger
- Impact sur la biodiversité qui menace des espèces protégées
- L'effet cumulé avec un parc photovoltaïque a proximité (Château Neuf Val St Donat et la Carrière d'Aubignosc va sacrifier complètement ce territoire

D'autre part, comme je l'avais déjà signalé lors de l'enquête publique sur le PLU, l'implantation de ce parc pose un problème sur les risques de réfléchissement. L'étude sur ce point de l'opérateur confirme bien les risques (paragraphe 5.7.2 étude de réfléchissement) et, est également souligné par le commissaire enquêteur Mr Didier CROZES lors de l'enquête sur le PLU (voir ci-dessous)

« Commentaire du commissaire enquêteur : cette réponse incomplète renvoie à des données d'une étude d'impact qui ne figure pas au dossier d'enquête. L'étude d'impact citée par la mairie dans son mémoire en réponse (page 28) conclut à un réfléchissement vers le hameau du Forest durant environ 4 mois de l'année pour une durée de 30mn/jour en moyenne. Les rayons réfléchis traversant l'axe les routes départementales D951 et D503, **le risque potentiel d'éblouissement qu'ils sont susceptibles de faire courir aux automobilistes et motards, n'est pas levé et aucune mesure n'est envisagée pour y remédier.** Cette question relative à la sécurité routière demeure un point de vigilance ».

Il est à noter que la D951 est une route dangereuse avec en plus l'accès à la carrière d'Aubignosc, entraînant un trafic important de poids lourds.

Au-delà de la gêne subie par les riverains, il serait irresponsable de faire courir des risques supplémentaires d'accidents aux usagers de la route.

J'estime donc qu'il s'agit d'un mauvais projet, qui n'apporte en plus que peu de ressources pour la commune. Sur l'aspect contribution aux énergies renouvelables un parc photovoltaïque sur Aubignosc (Les Cruzourets) va voir le jour prochainement.

Merci pour votre attention.

Mr MANCHE Jean Pierre
LE FOREST
AUBIGNOSC

Le 19 MAI 2022



Garanti sans virus. www.avast.com